

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Michel Brien, conseiller (19 h 12)
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Robert Chabot, conseiller
M. Réjean Boutin

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2015, à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

1.1 Minute de silence en mémoire du défunt conseiller Réjean Boutin

En signe d'hommage à monsieur Réjean Boutin, décédé le 25 avril dernier, monsieur le maire demande une minute de silence.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015;

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5 ADMINISTRATION :

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 23 avril 2015 :

5.1.1 Retour sur la facture d'Artifex;

5.2 Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires;

5.3 Dépôt du rapport comparatif semestriel (1er janvier au 31 mars 2015);

5.4 Élection – Vacance au conseil municipal – constat par la secrétaire-trésorière;

5.5 Élection – tenue d'une élection partielle – avis au conseil municipal;

5.6 Consultation publique – règlements – 14 mai 2015 à 19 h;

5.7 Rencontre d'information – location de chalet – 9 juin 2015;

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

7.1 Adoption du projet de règlement no 254-04-2015 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dimensions et conditions d'implantation des maisonnettes, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone;

- 7.2 Adoption du projet de règlement no 255-04-2015 modifiant le règlement de lotissement 124-12-2006 concernant la superficie et les dimensions minimales des terrains situés dans la zone R-10;
- 7.3 Adoption du règlement no 256-04-2015 modifiant le règlement de permis et certificat no 127-12-2006 concernant la période de validité et de caducité du certificat d'autorisation;
- 7.4 Adoption du règlement no 257-04-2015 modifiant le règlement no 233-09-2013 décrétant la création d'un fonds de roulement pour en diminuer le montant de 50 000 \$;
- 7.5 Avis de motion du règlement 258-05-2015 abrogeant le règlement 63-2000 concernant la pose de lampadaire privé sur les nouveaux développements;

8 RÉSOLUTIONS :

- 8.1 Don de 250 \$ *in memoriam*;
- 8.2 Demande de contribution financière – École Secondaire l'Odyssee;
- 8.3 Adoption de la politique de capitalisation, d'amortissement et de financement;
- 8.4 Autorisation de dépenses – subvention aux organismes :
 - 8.4.1 Coop de solidarité agroalimentaire de Racine;
 - 8.4.2 Maison des jeunes l'Initiative;
- 8.5 Engagement d'une firme comptable externe pour l'exercice financier 2015;
- 8.6 Invitation – Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt – souper de homard à volonté;
- 8.7 Demande de commandite La Farandole – Chœur et orgue;
- 8.8 Tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt;
- 8.9 Octroi de contrat – pavage rue Haut-Bois, Arès et Alphonse-Bombardier;
- 8.10 Inscription — congrès FQM 2015;

9 QUESTIONS DIVERSES :

- 9.1 Déplacement d'un passage piétonnier et réduction de la limite de vitesse dans la zone scolaire

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2015-05-096

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015-05-097

3.1. Séance ordinaire du 7 avril 2015

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2015.

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 11 et se termine à 19 h 22.

Les sujets de la berce de caucase, quelques questions sur le site web, la traverse de piétons face au Marché Locavore, le grattage et le balayage des rues ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2015-05-098

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 23 avril 2015

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer, d'une somme de cent huit mille huit cent soixante-douze dollars et soixante-treize cents (108 872,73 \$), couvrant la période du 26 mars au 23 avril 2015, soit adoptée.

5.2.1 Retour sur la facture d'Artifex

M. le maire donne des explications concernant la facture d'Artifex.

5.2. Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires.

En date de la présente séance, un membre du conseil a déposé une mise à jour de sa déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMROT en vertu de ladite loi.

5.3. Dépôt du rapport comparatif semestriel (1er janvier au 31 mars 2015)

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses devant le conseil.

5.4. Élection – Vacance au conseil municipal – constat par la secrétaire-trésorière

Conformément aux articles 315 et 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2), la secrétaire-trésorière avise les membres du conseil municipal qu'en date du 4 mai 2015, elle a constaté la fin du mandat de monsieur Réjean Boutin en raison de son décès.

5.5. Élection – tenue d'une élection partielle – avis au conseil municipal

CONSIDÉRANT le constat par la secrétaire-trésorière de la vacance au poste de conseiller numéro 4;

CONSIDÉRANT que la vacance ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

AVIS est donné aux membres du conseil municipal que la secrétaire-trésorière, à titre de présidente d'élection, fixe au dimanche 5 juillet 2015, l'élection partielle dans le

but de combler le poste de conseiller numéro 4 – le tout conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2).

5.6. Consultation publique – règlements – 14 mai 2015 à 19 h

M. le maire rappelle à la population la rencontre de consultation publique qui aura lieu le 14 mai 2015 à 19 h concernant les modifications aux règlements, au centre communautaire, au 136, Route 222 à Racine.

5.7. Rencontre d'information – location de chalet – 9 juin 2015

M. le maire rappelle à la population la rencontre d'information, qui se tiendra le 9 juin 2015 à 19 h concernant la location de chalet comme étant un établissement d'hébergement touristique.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois d'avril est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2015-05-099

7.1. Adoption du règlement no 254-04-2015 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dimensions et conditions d'implantation des maisonnettes, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 123-12-2006;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 254-04-2015 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dimensions et conditions d'implantation des maisonnettes, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone.

2015-05-100

7.2. Adoption du règlement no 255-04-2015 modifiant le règlement de lotissement 124-12-2006 concernant la superficie et les dimensions minimales des terrains situés dans la zone R -10

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 124-12-2006;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 255-04-2015 modifiant le règlement de lotissement 124-12-2006 concernant la superficie et les dimensions minimales des terrains situés dans la zone R-10.

2015-05-101

7.3. Adoption du règlement no 256-04-2015 modifiant le règlement de permis et certificats 127-12-2006 concernant la période de validité et de caducité du certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 127-12-2006;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 256-04-2015 modifiant le règlement de permis et certificats 127-12-2006 concernant la période de validité et de caducité du certificat d'autorisation.

2015-05-102

7.4. Adoption du règlement no 257-04-2015 modifiant le règlement 233-09-2013 décrétant la création d'un fonds de roulement pour en diminuer le montant de 50 000 \$

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 233-09-2013;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 257-04-2015 modifiant le règlement 233-09-2013 décrétant la création d'un fonds de roulement pour en diminuer le montant de 50 000 \$.

2015-05-103

7.5. Avis de motion du règlement 258-05-2015 abrogeant le règlement 63-2000 concernant la pose de lampadaire privé sur les nouveaux développements

Avis vous est par les présentes donné par M. Michel Brien, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 258-05-2015 abrogeant le règlement 63-2000 concernant la pose de lampadaire privé sur les nouveaux développements.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS :

2015-05-104

8.1. Don de 250 \$ *in memoriam*

CONSIDÉRANT le décès de monsieur le conseiller Réjean Boutin;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil verse un don de deux cent cinquante dollars (250 \$) *in memoriam* à l'Institut de recherche du Dr Fortin afin de poursuivre ses recherches sur le cancer du cerveau.

2015-05-105

8.2. Demande de contribution financière – École Secondaire l'Odysée

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Odysée organise, en juin prochain, un gala Méritas afin de souligner le travail et les succès de ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée pour le gala servira à l'achat de prix pour les élèves méritants;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux élèves à Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise de verser la somme de cent cinquante-cinq dollars (155 \$) pour une contribution au gala Méritas.

2015-05-106

8.3. Adoption de la politique de capitalisation, d'amortissement et de financement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine souhaite se doter d'un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations ainsi qu'à l'amortissement de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se fixe des paramètres en matière de capitalisation et d'immobilisation, tels que les critères de constatations, la durée de vie utile, la détermination des coûts, la méthode d'amortissement ainsi que l'importance des sommes allouées annuellement à l'acquisition des biens durables;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations.

8.4. Autorisation de dépenses – subvention aux organismes :

2015-05-107

8.4.1 Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de trois mille dollars (3 000 \$) pour 2015.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à titre de subvention à la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine, comme prévu au budget.

Le conseiller M. Christian Beaudry, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2015-05-108

8.4.2 Maison des jeunes l'Initiative

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré Mme Danielle France Joubert, directrice de la Maison des jeunes l'Initiative;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette rencontre, les élus souhaitent contribuer financièrement à la Maison des jeunes l'Initiative;

CONSIDÉRANT la présence de jeunes de Racine à la Maison des jeunes l'Initiative;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine contribue pour la somme de six cent dollars (600 \$) à la Maison des jeunes l'Initiative.

2015-05-109

8.5. Engagement d'une firme comptable externe pour l'exercice financier 2015

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs municipaux de la municipalité de Racine pour l'exercice financier 2015, jusqu'à concurrence de la somme de douze mille dollars (12 000 \$) plus les taxes applicables, tout dépassement de coût devront être préautorisés avant d'engager ladite dépense.

2015-05-110

8.6. Invitation – Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt – souper de homard à volonté

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt invite ses membres à leur soirée annuelle de homard, porc à l'érable et poitrine de poulet à volonté;

CONSIDÉRANT QUE L'activité se déroulera à la salle de réception de la Place Robichaud, le 22 mai 2015 à 18 h 30;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité ne participera pas à ce souper cette année.

2015-05-111

8.7. Demande de commandite La Farandole – Chœur et orgue

CONSIDÉRANT QUE la Farandole de Racine offrira son concert Chœur et Orgue le 30 mai 2015 à l'Église St-Théophile de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la Farandole de Racine offre une visibilité régionale par l'achat d'un espace publicitaire dans le programme musical de l'événement;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise l'achat d'une demi-page de publicité dans le programme musical, au coût de trois cent dollars (300 \$) pour la publicité.

2015-05-112

8.8. Tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE le tournoi est organisé dans le cadre de la campagne de collecte de fonds pour la maison des jeunes de Valcourt " L'Initiative ";

CONSIDÉRANT QUE celui-ci remplace le tournoi annuel du maire pour ainsi faire place à l'ensemble des maires membres de l'entente des loisirs;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise un forfait golf d'une somme de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour la participation de M. le maire François Boissonneault, à la deuxième (2ième) édition du tournoi de golf des Maîtres de la région de Valcourt qui aura lieu le 5 juin 2015.

2015-05-113

8.9. Octroi de contrat – pavage rue Haut-Bois, Arès et Alphonse-Bombardier

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de pavage des rues Haut-Bois, Arès et Alphonse-Bombardier, la municipalité a procédé à un appel d'offre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de pavage, soit :

Eurovia Québec Inc. (Construction DJL Inc.)	90 326,55 \$ taxes incluses
Pavage Maska Inc.	98 907,29 \$ taxes incluses
Sintra Inc.	99 268,45 \$ taxes incluses

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte d'octroyer le contrat de pavage des rues Haut-Bois, Arès et Alphonse-Bombardier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Inc. pour un montant de 90 326,55 \$ taxes incluses.

2015-05-114

8.10. Inscription - congrès FQM 2015

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale Mélisa Camiré soient est par les présentes autorisée à participer au congrès de la FQM 2015 qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2015 à Québec;

Que la réservation pour des chambres pour Mme Camiré soit envoyée à la MRC, pour des suites traditionnelles au Palace Royal au prix de 229 \$/nuit;

Que ce conseil accepte ladite dépense au montant de six cent quatre-vingt-quinze (695 \$) plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. Les frais de déplacement et les frais de repas seront payés sur présentation de pièces justificatives.

Les frais de réservation pour le souper spectacle et l'activité du conjoint sont à la charge du participant.

9. QUESTIONS DIVERSES :

2015-05-115

9.1 Déplacement d'un passage piétonnier et réduction de la limite de vitesse dans la zone scolaire

CONSIDÉRANT QU' en 2011, la municipalité avait demandé, pour la sécurité des utilisateurs qui ont à traverser du Marché Locavore au 154, Route 222 à la boucherie au 159, Route 222, il serait approprié qu'un passage piétonnier soit installé sur la Route 222 entre ces deux commerces ;

CONSIDÉRANT QUE ledit passage piétonnier a été installé au début de 2012;

CONSIDÉRANT QUE ledit passage piétonnier serait plus approprié en face du 145, route 222, soit devant le nouveau bureau municipal (bâtiment de la Caisse populaire) et le débarcadère d'autobus pour l'école;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des utilisateurs de même que des élèves de l'École Notre-Dame de Montjoie, l'accès direct de l'école et du terrain de jeux sur la route 222, il serait approprié que la zone scolaire soit abaissée à 30 km/heure;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande au Ministère des Transports de déplacer le passage piétonnier sur la route 222, entre la boucherie au 159, Route 222 et le Marché Locavore, au 154 Route 222 vers le 145, route 222, soit entre le nouveau bureau municipal et le débarcadère d'autobus, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs des deux commerces de même que les écoliers.

Que la municipalité demande au Ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/heure dans le secteur de l'École Notre-Dame de Montjoie.

Que la municipalité demande au Ministère des Transports d'envisager la possibilité de mettre un panneau lumineux afin d'avertir les automobilistes de réduire la vitesse dans une certaine plage horaire, notamment aux heures scolaires.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19 h 38 et se termine à 20 h 03.

Les sujets de la consultation publique du 14 mai 2015, les étapes d'adoption du règlement de zonage, la demande de passage piétonnier au Camping de la Plage McKenzie, la subvention versée à la maison des Jeunes, le conflit d'horaire en même temps que les séances du conseil, l'historique du règlement sur les lampadaires, les dates de versements des comptes de taxes, une problématique des chiens laissés en liberté ont été discutés.

2015-05-116

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Michel Brien propose la levée de la séance à 20 h 05.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière